



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 64274

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conséquences de la mise en oeuvre par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de son projet de défense anti-missiles. Comme le dénoncent plusieurs Etats, point de vue corroboré par de nombreux médias, expertises et analyses stratégiques à l'appui, ce projet aurait pour effet un véritable bouleversement des équilibres géostratégiques, potentielle menace pour la stabilité des relations internationales. Cette analyse, démentie par l'administration américaine, n'en demeure pas moins semer un trouble certain au sein de la communauté internationale. Ainsi, les relations diplomatiques entre les Etats-Unis et ses partenaires européens semblent s'être orientées vers un rapport plus distant, de même que l'on constate un développement de liens inter-étatiques nouveaux, qui peuvent paraître préoccupants, à l'image du tout récent rapprochement entre la Russie et la Chine. Face à cette orientation stratégique américaine et aux remises en question des principes de dissuasion qu'elle engendre, il se demande si la France entend réagir par voie diplomatique, et souhaite connaître les moyens éventuellement envisagés.

Texte de la réponse

Le déploiement d'un système de défense antimissile est l'une des priorités de la nouvelle administration américaine. Les recherches dans ce domaine se sont accélérées et un nouvel essai d'interception en vol a eu lieu le 14 juillet dernier. Il devrait être suivi d'une série d'essais dans le courant de l'année fiscale 2002. Dans le contexte de ce projet de défense antimissiles, le président Bush a fait part le 1er mai de son intention de définir un nouveau cadre stratégique, mais aucune précision n'a encore été donnée ni sur les modalités, si sur le contenu de ce cadre. La France a fait connaître ses interrogations sur les projets américains. Elles portent notamment sur les conséquences du déploiement d'un tel système et sur le risque d'une relance de la course aux armements. La France n'ignore pas que le monde a changé et que les conditions de l'équilibre stratégique doivent être redéfinies. Elle souhaite que les instruments existants ne soient pas remplacés par des instruments non contraignants. Elle estime qu'en tout état de cause, la dissuasion nucléaire conserve tout son sens et toute son efficacité. Le président Bush a lui-même reconnu, dans son discours du 1er mai, le rôle vital de la dissuasion nucléaire. Un contact étroit est maintenu avec les principaux partenaires européens à ce sujet. Des consultations de haut niveau ont été engagées avec les autorités américaines en mai dernier. Elles se poursuivront dès le mois de septembre. Par ailleurs, des discussions approfondies avec la Russie ont été engagées depuis plusieurs mois.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64274

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4170

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5016